MAIRIE DE KALALE
REPUBLIQUE DU BENIN

BP :01 Kalalé
Tél : (00229) 23 63 52 04
Mail : contact.kalale@mairie.bj

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

BON A LANCER
Date : 24/12/2024
Nom et signature : Le Secrétaire Général de la Mairie

Passation des marchés de travaux

Objet du marché : *Construction d'un ouvrage de franchissement sur l'axe Guiri - Matchorè*

Référence SIGMAP : T_ST_98985

Autorité contractante : ***Commune de Kalalé***

Source de financement : ***Budget Autonome***

Gestion : ***2024***

Imputation budgétaire : *23.*

CCMP - KALALE
BON A LANCER

Décembre 2024

MAIRIE DE KALALE
REPUBLIQUE DU BENIN

BP :01 Kalalé
Tél : (00229) 23 63 52 04
Mail : contact.kalale@mairie.bj

MARCHE DE TRAVAUX

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES *OUVERT NATIONAL*

Émis le : 27./12./2024

Pour les travaux de construction d'un ouvrage de franchissement sur l'axe Guiri - Matchorè.

Appel d'offres n° : *T_ST_98985*

Source de financement : *Budget Autonome*

Gestion : 2024

CCMP - KALALE
BON A LANCER

Imputation budgétaire: *23*

Accord de prêt : *Néant*

Décembre 2024

version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au ***Secrétariat Permanent de la PRMP*** **sise au** ***1er étage de l'hôtel de ville aile gauche 4ème*** **bureau à gauche,** ***Tél :*** **96 27 58 95 / 64 47 44 56,** ***E-mail :*** prmp.kalale@mairie.bj. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après ***Secrétariat Permanent de la PRMP*** **sise au** ***1er étage de l'hôtel de ville aile gauche 4ème*** **bureau à gauche au plus tard le 23/01/2025 à 10 heures 00 minute. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes le même jour en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après **salle de délibération de la mairie de Kalalé le 23/01/ 2025 à 10 heures 30 minutes (heure locale).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (394 068) Francs CFA. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de ***quatre-vingt-dix (90)*** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

CCMP - KALALE
BON A LANCER

Kalalé, le 27/12/2024

La Personne Responsable des Marchés Publics,

DEPARTEMENT DU BORGOU
COMMUNE DE KALALE
LA PRMP

Gérard GOUDOTODE

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Nom de l'Autorité contractante : **Commune de Kalalé**

Objet : **Construction d'un ouvrage de franchissement sur l'axe Guiri - Matchorè..**

Référence SIGMAP : ***T_ST_98985***

AVIS N°59/..04/MC-KAL/PRMP/SP-PRMP/CCMP/2024 du 27/12/2024

Identification de la procédure : ***AOON T_ST_98985***

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics révisé (version 2) de **la Commune de Kalalé** publié sur le portail web des marchés le ***24 octobre 2024.***

2. La **Commune de Kalalé** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds ***FADeC GUICHET SAHEL et FADeC NON AFFECTE 2023***, afin de financer son programme, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché *relatif aux* ***Travaux de*** **construction d'un ouvrage de franchissement sur l'axe Guiri - Matchorè**

3. La **Commune de Kalalé** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : ***construction d'un ouvrage de franchissement sur l'axe Guiri - Matchorè.***

CCMP - KALALE
BON A LANCER

- La démolition et le dégagement de la buse double orifice existante ;
- Le curage du dalot et de buse ;
- Construction de Dalot 2x(200x250) de largeur roulable 10m avec remblai d'accès et protections de talus ;
- Dégagement et Protection en amont et en aval de l'ouvrage contre l'érosion en enrochement et gabion ;
- Raccordement de la piste à l'ouvrage et la mise au gabarit des fossés latéraux (aménagement sur 200ml de part et d'autre du dalot) ;
- Exécution de fossés divergents pour la décharge des fossés dans la dépression menant à l'ouvrage.
- Mise en place des signalisations et des garde-corps mixte béton armé et tuyaux galvanisés.

Des variantes peuvent être prise en considération.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

Exigences d'ordre technique

- être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) justifié par le registre de commerce ou les statuts produits à cet effet;

- Avoir réalisé ces trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) et l'année 2024 en cours deux (02) marchés de travaux de construction de piste avec d'ouvrage de franchissement à hauteur de trente-neuf millions (39 000 000) F CFA chacun justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution légalisées ou de (s) procès-verbal (aux) de réception provisoire ou définitive suivi des copies de contrats (page de garde et page de signature) ;

- Disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux tel que demandé au point 6 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification et apporter des preuves de propriété ou de location ;

- Disposer d'un personnel clé ayant d'expériences dans la réalisation des travaux similaires tel que demandé au point 5 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification.

CCMP - KALALE
BON A LANCER

Exigences d'ordre financier :

- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction d'ouvrage de franchissement ou de pistes des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) au moins égal à trente-neuf millions (39 000 000) F CFA, justifié par les états financiers desdites années certifiées par un membre dc l'Ordre des Experts Comptables et comptables agréés du Bénin et portant la mention de la DGID ;

- Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **vingt-six millions trois cent trente-cinq mille (26.335.000) francs CFA**, justifiés par une attestation délivrée par une banque ou une institution financière habilitée.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Exigences techniques et expériences :

- être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) justifié par le registre de commerce ou les statuts produits à cet effet;

- Disposer d'un personnel d'encadrement ayant d'expériences dans la réalisation des travaux similaires en lieu et place des expériences similaires.

- Disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux tel que demandé au point 6 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification et apporter des preuves de propriété ou de location ;

- Disposer d'un personnel clé ayant d'expériences dans la réalisation des travaux similaires tel que demandé au point 5 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification.

CCMP - KALALE
BON A LANCER

Exigences d'ordre financier :

- Fournir un bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence présentés par un comptable employé de l'entreprise et certifiés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et comptables agréés du Bénin et portant la mention de la DGI ;
- Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **vingt-six millions trois cent trente-cinq mille (26.335.000) francs CFA**, justifiés par une attestation délivrée par une banque ou une institution financière habilitée.
- Disposer d'une assurance de risques professionnels couvrant un risque de montant au moins égale à **trente-neuf millions cinq cent mille (39 500 000) F CFA**.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de ***quatre (04) mois.***

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne responsable des marchés publics** ; *Email :* ***prmp.kalale@mairie.bj*** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au *secrétariat permanent des marchés publics* à l'adresse mentionnée ci-après : ***Secrétariat Permanent de la PRMP* sise au *1er étage de l'hôtel de ville aile gauche 4ème* bureau à gauche *: Tél :* 96 27 58 95 / 64 47 44 56, *E-mail : prmp.kalale@mairie.bj, de 08 heure 00 minute à 12 heures 30 minutes les matins et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes les soirs.***

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter **du** 30/12/**2024**. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en